



Mandataires communaux			
Effectifs		Suppléants	
P	Marie-Noëlle MINGUET	P	Suzanne BISSOT
E	Jean-Luc PIROTTON	P	Jean-Claude PONCELET
P	Oscar DALEM	P	Loïc JACOB
Citoyens membres			
Président : Claude KRIESCHER : P			
Effectifs		Suppléants	
A	Jean-Marie PETERS		
P	Daniel THONON	P	Alain REMOUCHAMPS
P	Steven VAN ERPS		
P	Vincent LOBET		
P	Rémi NUYS	P	Pierre SILVESTRE
P	Gontran FRAITURE		
P	Guy THEATE	A	André QUOILIN
E	Michel HANTIAUX	P	Frédéric LECARTE
A	Magali LABE		
Autres			
P	Mélanie JASPART		
P	Michel LEGROS		
P	Marie-Françoise GILIS		
P	Patrick LECERF		
A	Bernadette FRANCK		

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de séance du 26 avril 2016
2. Présentation de l'actualisation de la fiche 1.4 du PCDR concernant l'aménagement d'une voie lente sécurisée entre Filot et Hamoir et d'espaces publics à Filot
3. Etat d'avancement de l'aménagement de la zone du Hall Omnisports et des terrains synthétiques
4. Présentation de la sécurisation du parking du football de Comblain-la-Tour
5. Présentation de l'état d'avancement du projet de parking d'éco-voiturage à Hamoir
6. Lotissement « Filot »
7. Divers

La réunion débute à 19h30.

Un point est ajouté à l'ordre du jour concernant le lotissement à Filot.

1. Approbation du PV de séance du 26.04.2016

Aucune remarque n'est émise sur le PV.

2. Présentation de l'actualisation de la fiche 1.4 du PCDR concernant l'aménagement d'une voie lente sécurisée entre Filot et Hamoir et d'espaces publics à Filot

Ce projet a déjà été abordé à plusieurs reprises lors de précédentes réunions de la CLDR et CCATM-CLDR. L'actualisation a été réalisée conformément à ce qui avait déjà été discuté lors de la précédente réunion à savoir une réalisation en deux phases. La fiche-projet actualisée est distribuée aux membres de la commission et est parcourue en séance. Le périmètre d'intervention des deux phases est présenté sur plan. Les principaux changements par rapport à la fiche-projet initiale sont expliqués :

- Le périmètre d'intervention ,initialement prévu jusqu'à la Maison de village, est étendu jusqu'à la route d'Insegotte pour permettre une continuité des trottoirs et favoriser l'accès au centre du village
- Acquisition des parcelles : une seule parcelle est à acquérir au lieu des trois prévues initialement

Le périmètre d'intervention a été déterminé de manière à intégrer le nouveau lotissement au village. Les membres s'interrogent sur la concordance de planning entre la mise en œuvre du lotissement et la réalisation de la fiche-projet. La société Eloy prévoit de débiter les travaux d'infrastructures dès le mois d'août 2016 ; le lotissement sera donc réalisé en grande partie avant la voie lente et les aménagements d'espaces publics. Notons que le projet de voie lente a été intégré aux plans pour le lotissement.

Les membres rappellent que ce projet est important et qu'ils espèrent le voir se concrétiser rapidement. Cependant, ils rappellent également l'importance de réaliser toute la voie lente entre Hamoir et Filot et de ne pas se limiter à la phase 1. Il est rappelé que des recherches de financements complémentaires ont déjà été entreprises et qu'elles se poursuivent (Crédits d'impulsion, DGO1, etc.). La réalisation de la phase 2 sera également discutée lors de

la réunion de coordination du 22 juin 2016 avec les représentants des différents pouvoirs subsidiant potentiels. De plus amples informations pourraient donc être transmises lors de la prochaine réunion de la commission.

Les membres marquent leur accord sur le projet de fiche actualisée sans y apporter de modification.

3. Etat d'avancement de l'aménagement de la zone du Hall Omnisports et des terrains synthétiques

La zone aux abords du hall omnisports est une fiche du PCDR mais son orientation a été revue. Dans le PCDR, il s'agissait d'aménager une zone avec des infrastructures touristiques. Le projet a évolué vers une zone de sport et de convivialité en lien avec le RAVeL. Dans un premier temps, la commune va introduire une demande de financement auprès du Ministre des sports. En fonction de la décision, une demande de financement complémentaire pourrait être demandée au développement rural.

Il est prévu de

- créer un terrain synthétique dans les terres agricoles situées dans le prolongement du hall omnisports
- créer une extension pour des vestiaires, un local pour les arbitres et des espaces de rangement
- revoir l'aménagement d'une partie du hall (salle de réunion) pour créer une vue sur le terrain de football existant
- créer une zone de convivialité piétonne devant l'entrée du hall en lien avec le RAVeL de l'Ourthe
- créer un nouveau parking sur une partie du camping actuel
- revoir la configuration du camping et de son entrée

Le projet tient compte de la possibilité d'inondations.

Plusieurs réflexions sont émises :

- Pourquoi ne pas intégrer l'entrée du terrain B en bord de route ? Il n'est pas certain que ce terrain de football soit maintenu à moyen ou long terme si un terrain synthétique est créé. C'est une propriété communale pour laquelle aucune décision n'a encore été prise.
- La voirie d'accès au camping et les haies créent une coupure entre l'espace de convivialité et le RAVeL. Il faut veiller à ce qu'elle ne dissuade pas les usagers du RAVeL à s'arrêter. D'un autre côté, il faut éviter de créer une zone trop ouverte entre l'espace de convivialité et l'Ourthe, pour la sécurité des enfants. Une réflexion sera menée pour garder une vue dégagée entre le RAVeL et la zone de convivialité en travaillant sur la hauteur et le type de haie de même que sur le revêtement de la voirie.
- Quel est l'avenir du camping ? Aucune décision n'a encore été prise sur le type d'hébergements qui est souhaité.
- Il faut prévoir une ouverture entre le nouveau parking et les infrastructures du tennis.

4. Présentation de la sécurisation du parking du football de Comblain-la-Tour

Un projet de création d'un cheminement (crédits d'impulsion) avait été présenté lors de la réunion de la CCATM-CLDR de décembre 2015. La réflexion s'est poursuivie entre temps et il y a un risque que ce cheminement soit peu utilisé car il constitue un détour. En outre, la commune rencontre toujours des difficultés concernant l'acquisition pour créer le cheminement. Le nouveau projet s'orienterait davantage vers une sécurisation du parking en créant un passage le long des arbres près du terrain de football. Il faut veiller à intégrer le permis d'urbanisme de la frioterie située dans la zone.

5. Présentation de l'état d'avancement du projet de parking d'éco-voiturage à Hamoir

Au départ, il était prévu d'aménager le site sur toute la longueur pour offrir un nombre d'emplacements suffisant tout en respectant la réserve de 5 m le long des voies du chemin de fer. Cependant, il a été indiqué à la commune qu'il n'était pas nécessaire de conserver 5 m dans la mesure où les voies seraient accessibles par le parking. La profondeur du parking a été diminuée mais une utilisation ponctuelle du restant de la zone est prévue. Il est prévu de déplacer les bulles à verre jusqu'à la cabine électrique. Un parking à vélo et une zone de recharge pour les véhicules électriques sont également prévus.

Il est suggéré de prévoir une signalisation vers les pôles principaux (office du tourisme, centre, etc.) à partir de la gare car les personnes qui ne connaissent pas la commune n'ont aucune indication de la direction à prendre en sortant de la gare. Il est également suggéré de prévoir un aménagement sur le terrain situé de l'autre côté des voies le long du Boulevard Pieret car la « circulation » piétonne n'y est pas organisée.

Il faut encore obtenir l'avis de la SNCB et passer les conventions pour les terrains. Le Service Technique Provincial prévoit d'introduire la demande de permis prochainement pour une exécution des travaux au printemps 2017.

6. Lotissement à Filot

Les modifications apportées ne sont pas significatives par rapport à la précédente version du projet. Suite aux changements apportés au bassin d'orage, un lot a été supprimé. Le projet prévoit donc 23 lots. L'entrée du lotissement intègre le projet de voie lente et c'est l'option du « tourne à gauche » qui a été retenue.

Les membres marquent leur accord sur le projet présenté.

L'enquête publique débute le 14 juin 2016 pour une durée de 1 mois. Un Conseil communal sera organisé après le 15 juillet concernant ce dossier.

7. Divers

- Le permis pour la Maison rurale n'a pas encore été délivré ; il devrait l'être dans les prochains jours.
- Une prolongation des permis pour le RAVeL de l'Ourthe a été octroyée. Le permis pour le tronçon Comblain-la-Tour – Fairon est prolongé jusqu'au 22 décembre 2017 et le permis pour le tronçon Fairon – Hamoir est prolongé jusqu'au 30 septembre 2017. L'adjudication pour le 1^{er} tronçon a eu lieu en juin 2016. Le cahier spécial des charges pour la phase 2 étant prêt, il est encore possible de respecter les délais.
- Lors d'une réunion avec la SNCB concernant le plan de transport 2017, il a été annoncé à la commune qu'il n'y aurait pas de suppression de ligne ou de gare dans le prochain plan. Celui-ci pourrait peut-être proposer une augmentation de l'offre le weekend.
- La présentation de l'étude du réseau écologique aura lieu le 15 juin 2016 à Fairon. Il est rappelé que les réunions du PCDN sont ouvertes à tous les citoyens.
- La prochaine réunion de la CCATM-CLDR devrait avoir lieu en septembre 2016.

La réunion se termine à 21h45.

Claude Kriescher,

Président

Mélanie Jaspard,

Secrétaire